

Sans préjudice à votre intégrité, monsieur l'Orateur, puisque vous avez été élu à titre d'indépendant, je me permets de classer parmi les meilleurs comédiens canadiens l'équipe libérale qui détient actuellement le pouvoir. (*Applaudissements*)

Pour aider l'Angleterre, pour aider les Antilles, on n'a pas besoin d'enquête. On offre des crédits à $\frac{3}{4}$ p. 100, pour 50 ans, des subventions et, comme dirait l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin): Pour les étrangers, il n'y a pas de problème. Mais pour les Canadiens, il nous faut une équipe d'étudiants, une équipe qui va étudier les problèmes qu'on a créés.

Monsieur l'Orateur, j'espère que les commissaires se sont bien amusés. Pour ce qui est du président, je suis persuadé qu'à la suite du programme qui nous est proposé, ceux qui ont contribué à sa caisse électorale seront très vite remboursés. A tout événement, pendant que les commissaires étudiaient le problème de l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement—qui est un organisme du gouvernement fédéral—permettait de hausser le taux d'intérêt à 9 $\frac{3}{8}$ p. 100.

Monsieur l'Orateur, si je veux emprunter \$30,000 à 9 $\frac{3}{8}$ p. 100 pour une période de 30 ans, il va m'en coûter environ \$45,000 d'intérêt. Je trouve assez étrange que le gouvernement se contente, pour financer les allocations sociales, pour toutes sortes de bénéfiques, d'une petite taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Si un citoyen canadien se construit une maison de \$43,000, le gouvernement ne touchera qu'environ \$2,000 ou \$2,500, alors que, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il se permet de soutirer des poches des contribuables une somme de \$45,000 en intérêt pour la même maison.

Monsieur l'Orateur, il faut reconnaître que la Société centrale d'hypothèques et de logement a rendu de grands services, mais il faut reconnaître également qu'elle est devenue une agence de perception. Au fait, pour emprunter à un taux de 9 et 10 p. 100, il faut gagner au moins \$9,000 par année. Or, comme les expériences et les travaux des enquêteurs nous ont prouvé que 90 p. 100 de la population gagnait moins de \$9,000 par année, cela veut dire que les bénéficiaires d'assistance sociale, les chômeurs et les personnes à faible revenu ne pourront tirer avantage de la loi actuelle.

La commission en est venue à la conclusion, monsieur l'Orateur, qu'elle peut encore consentir des prêts à environ 10 p. 100 de la population, catégorie qu'elle juge encore capable de rembourser. Et, d'ici quelques années, peut-être se rendra-t-on compte qu'on a voué ces gens à leur perte.

[M. Godin.]

Je termine mes observations, monsieur l'Orateur, en signalant au premier ministre que s'il veut réellement venir en aide aux Canadiens, il n'a qu'à avoir recours à la méthode employée dans le cas des pays sous-développés. Étant donné que la taxe de 11 p. 100 est toujours soustraite du prix des matériaux de construction que l'on vend à l'étranger, je suis d'avis qu'on devrait supprimer la taxe de 11 p. 100 et la remplacer par un escompte de 10 p. 100, lorsque les matériaux sont vendus dans notre pays.

Je proposerais, en deuxième lieu, que les crédits soient mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement aux mêmes taux que ceux dont bénéficient les pays étrangers.

La commission propose aussi de puiser dans la caisse du Régime de pensions du Canada. Monsieur l'Orateur, je crois qu'on devrait laisser ces fonds aux provinces, qui en ont vraiment besoin pour développer leurs richesses naturelles.

En résumé, nous ne demandons pas des prix de faveur. Nous voulons simplement être traités de la même façon que nous traitons les pays étrangers. Qu'on se serve donc de crédits nouveaux, qu'on se serve de la Banque du Canada.

J'ai lu un article de journal...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député et lui rappeler les dispositions du Règlement à l'effet que les commentaires faits ou présentés à la Chambre par un honorable député, à la suite d'une déclaration ministérielle, doivent être brefs.

Je reconnais l'importance du sujet présentement à l'étude, mais je rappelle à l'honorable député que, il y a quelques instants, il disait qu'il terminait ses observations.

M. Godin: Je termine mes remarques, monsieur l'Orateur. C'est parce que je parlais de Crédit social. Il s'agit d'une réforme monétaire et je sais que le premier ministre veut aller plus loin, présentement.

Le très honorable premier ministre a déclaré en Angleterre, et je cite:

...qu'il favorisait le vrai communisme comme solution idéale. Sa définition du vrai communisme est que chacun donne à l'autre le meilleur de ce qu'il possède.

Monsieur l'Orateur, je n'irai pas jusque-là. Je ne voudrais pas demander au très honorable premier ministre de distribuer à toute la population canadienne ses millions personnels, mais je demande au premier ministre, ainsi qu'à ses collègues du cabinet, d'avoir recours à la banque du peuple pour servir le peuple.